

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DIJONNAISE
DU 21 FEVRIER 2013 A 18 HEURES 30

Membres présents :

Mmes BONNET, GAGNARD, BLIGNY, BREDILLET, CHASTRUSSE, ANDREOLETTI, LANTERNE, JACQUES, TELLEZ, DUPUIS, POIVRE, Mrs TREMOULET, TURPIN, MATHEY, JEANROCH, FORESTIER, FREREBEAU, LEBLANC, GUYOT, HUGUENOT, PICHON, PASSEMARD (FEVRE), ROLLIN, FREI, CROUZIER, SAUVAIN D., GERMAIN (KOSAK), BRIGATTI, MATHE, IMARD, BERCQ, DANCOURT, ESPINOSA, JEANNERET, SEGUIN, GUIBLAIN, BRUN, MUGNERET, CHETTA, SACCOMANI, LUSTREMAN, VUILLEMIN, MAILLOTTE, COLSON, BRUEY (SUTY), MARTEAU, EMAROT, SAUVAIN, PAUTET, VERDREAU, JOLIET, BESANCON, AUBERTIN, JOUFFROY, PETIT, BERTHIOT, MARGUIER,

Représentés :

Mr BRIE représenté par Mr TREMOULET – Mr PITOIS représenté par Mme GAGNARD,
Mr DELEPEAU représenté par Mr GUYOT – Mr PILLOT représenté par Mr ESPINOSA,
Mme MAHIEU représentée par Mme BLIGNY – Mr LAPIERRE représenté par Mr BRIGATTI,
Mme GOTTE représentée par Mme BREDILLET – Mme BIGEARD représentée par Mr IMARD,
Mr FERREUX représenté par Mme LANTERNE – Mr KOSCIELINSKI représenté par Mme TELLEZ,
Mr PETAZZI représenté par Mr MUGNERET – Mr BAUDRON représenté par Mr LUSTREMAN,

Absents/excusés :

Mmes CHARLOT, MARIE-JOETS, BREDILLET C, FUSIER, CHAIX, BOUCHET, GRANDIOWSKY, Mrs DUMONT, BEAULAT, ROZAT, BIGEARD, BERNARD, DULIEU, AIMEUR, BEURET, RENAUDOT, TABEL, BIZE, RUINET, BELIN, PARMENTIER, GUERBER, LAURIOT, LEMAIRE, BRUNO, DUBOIS, BRACHOTTE, PERRICAUDET, GEVREY, BON.

Secrétaire de séance :

Mr Luc JOLIET

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures 30.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur Luc JOLIET est élu secrétaire de séance.

AVIS SUR LE COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 16 JANVIER 2013

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques sur le projet de compte-rendu de la séance du 16 Janvier 2013. Aucune remarque n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité.

PRESENTATION DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le Président présente le débat d'orientation budgétaire.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2013

BILAN GENERAL

Nous aborderons notre débat d'orientation budgétaire 2013 dans un contexte économique mondial et national difficile.

Il n'est pas nécessaire d'être un spécialiste en économie pour comprendre que la mondialisation des marchés a mis les pays européens en concurrence avec des pays émergents dont la main d'œuvre est abondante et bon marché.

En conséquence l'emploi producteur de richesses diminuera en Europe ce qui entrainera un appauvrissement des états, des collectivités territoriales et des particuliers. Nous devons tenir compte de cette situation pour définir une politique de développement de notre Communauté de Communes.

Nous ne connaissons pas l'impact qu'auront les mesures de restriction des dotations sur notre budget mais la gestion prudente de ces dernières années nous a placée dans une situation financière favorable pour aborder ces deux prochaines années avec sérénité.

Evolution sur 4 ans

2009	Déficit global des 3 budgets – 9 294 797,24 €
2010	Excédent global des 3 budgets et des restes à réaliser + 505 078,26 €
2011	Excédent global des 3 budgets et des restes à réaliser + 2 925 792,76 €
2012	Excédent global des 3 budgets et des restes à réaliser + 4 851 751,70 €

Notre situation financière s'est rétablie mais elle doit encore s'améliorer de manière à avoir un autofinancement confortable.

Avant d'aborder l'orientation budgétaire 2013, Madame Françoise JACQUES, vice-présidente en charge des finances présente l'arrêté des comptes au 31 décembre 2012.

ARRETE DES COMPTES AU 31.12.2012

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT

INVESTISSEMENT

DEPENSES	RECETTES		DEPENSES	RECETTES
7 861 336.17	8 488 374.06		2 739 362.18	1 347 659.60
	2 480 631.57	excédent		4 173 000 .31
<hr/>			<hr/>	
7 861 336.27	10 969 005.63		2 739 362.18	5 520 959.91
<hr/>			<hr/>	
	3 107 669.36			2 781 597.73

EXCEDENT BUDGET PRINCIPAL : 5 889 267.09

BUDGET FUNERARIUM

FONCTIONNEMENT

INVESTISSEMENT

DEPENSES	RECETTES		DEPENSES	RECETTES
30 002.33	37 071.90		8 964.79	5 440.00
	20 207.46	excédent		1 732.37
<hr/>		déficit	<hr/>	
30 002.33	54 279.36		8 964.79	7 172.37
<hr/>			<hr/>	

Au cours de ce débat budgétaire, les différentes fonctions du budget sont reprises.

Fonction 01 – Opérations non ventilées

Fonctionnement :

➤ en dépenses :

- nous n'avons plus de ligne de trésorerie engagée
- en 2012, nous avons réalisé deux emprunts, l'un pour la construction du restaurant scolaire de Genlis d'un montant de 667 000 €, l'autre pour l'aire d'accueil des gens du voyage à hauteur de 244 000 €
- les intérêts des emprunts vont donc augmenter ainsi que les amortissements

➤ en recettes :

- les contributions directes dépendent des bases et des taux

	Bases prévisionnelles 2012	Bases prévisionnelles 2013	Taux 2012	Produit fiscal 2013
Taxe d'habitation	26 559 097	27 531 000	3,24	892 004,40
Taxe foncière (bâti)	21 255 940	22 021 000	3,43	755 320,30
Taxe foncière (NB)	1 072 515	1 082 000	7,77	84 071,40
CFE	6 143 289	6 027 000	3,57	215 163,90
CFE (ZAE)	1 119 513	1 216 000	17,55	213 408,00
				2 159 968,00

Produits fiscaux 2 159 968

Autres recettes :

Dotation 500 000

FNGIR 186 764

CVAE 134 322

Produits escomptés 2 981 054

L'enveloppe des dépenses nettes de fonctionnement s'élève à environ 8 500 000 y compris les dépenses du SMICTOM.

- DGF, son montant au mieux se maintiendra
- le fonds de solidarité intercommunale au mieux se maintiendra

- l'excédent de fonctionnement reporté s'élève à 3 107 669,36

Investissement :

- en dépenses :
 - augmentation du remboursement du capital des emprunts
- en recettes :
 - les amortissements augmentent
 - l'excédent d'investissement reporté s'élève à 2 781 597,73 €

Ce sont les excédents de la fonction 01 qui permettront de financer les dépenses et déficits des autres fonctions.

Fonction 020 – Administration générale

Fonctionnement :

Dans le chapitre 11, il faut s'attendre, suite à l'évolution des prix, à une augmentation importante des dépenses :

- de l'énergie (électricité)
- du chauffage urbain au gaz
- des carburants

Au chapitre 12, les charges de personnel et frais assimilés devraient peu augmenter du fait du blocage des salaires. L'embauche d'un Directeur Général des Services en fin d'année doit être envisagée. Il nous faudra créer un emploi d'attaché et de Directeur Général des Services.

Investissement :

Il faut travailler à un projet structurant sur les bâtiments administratifs afin de préparer l'avenir de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise qui devra assumer d'autres compétences.

Une rencontre avec le propriétaire du terrain jouxtant les locaux de la Communauté de Communes est prévue.

Il nous faudra prévoir l'achat de matériel et d'outillage pour équiper notre agent technique.

Fonction 021 – Assemblée locale

Les dépenses de fonctionnement se limitent aux indemnités des élus et n'évolueront pas en 2013.

Fonction 023 – Information communication

- statu quo

Fonction 024 – Fêtes et cérémonies

- la dépense en 2012 s'est élevée à 4 333,41 €, elle doit se maintenir à ce niveau très raisonnable.

Fonction 026 – Funérarium

La gestion du funérarium fait l'objet d'un budget annexe, cependant divers remboursements concernant le personnel intervenant pour l'entretien des locaux doivent être prévus dans notre budget principal.

Fonction 212 – CLIS

Nous maintiendrons le budget prévisionnel au niveau de celui de 2012 (environ 17 000 €).

Fonction 213 – RASED

Budget maintenu au niveau de celui de 2012.

Fonction 251 – Restauration scolaire

En 2013 le budget prévoit 115 à 120 000 repas. En 2012, dépenses et recettes se sont à peu près équilibrées.

Fonction 252 – Transport scolaire

Sont à financer :

- le périscolaire
 - les cross organisés par les écoles élémentaires
 - les sorties pour la CLIS
- En 2013, le montant des dépenses ne doit pas évoluer.

Fonction 254 – Centre Médico Scolaire

Depuis 4 ans, aucune participation ne nous est demandée. Cependant, nous prévoyons pour 2013 une cotisation de 4 500 € pour honorer toute demande.

Fonction 421 – Centres de loisirs périscolaires

La réforme des rythmes scolaires n'impactera pas financièrement la Communauté de Communes en 2013 puisque la majorité des communes et des EPCI de notre Communauté de Communes ont demandé son report en 2014. Cependant, dès maintenant, nous devons être attentif à ce qui nous sera imposé.

Quoi qu'il en soit nous devons anticiper nos besoins en locaux et en personnel de manière à pouvoir accueillir une probable augmentation des effectifs du périscolaire dès la rentrée 2014.

Dépenses de fonctionnement :

Pour 2012, l'autofinancement s'est élevé à 691 970,95 €. Cet autofinancement doit être augmenté des charges de transport et du déficit de la restauration scolaire.

L'année 2012 a vu se développer des projets d'activités dans le cadre de FACEJ 3.

Pour les années à venir, cet autofinancement dépendra de la participation de la CAF.

Les dépenses de fonctionnement devraient progresser car 95 % de ces dépenses sont des charges de personnel et des remboursements aux communes (frais de fonctionnement et emprunts).

Recettes de fonctionnement :

Elles sont alimentées par :

- la participation des parents,
- les prestations de la CAF,
- l'autofinancement de la Communauté de Communes.

Dépenses d'investissement :

Outre les dépenses de maintenance, nous devons financer la construction du centre de Genlis et la subvention de la DETR vient de passer de 35 % à 20 %. Une subvention au titre du FEADER a été sollicitée, l'attribution n'est pas encore confirmée. Le complément de financement sera à prendre sur nos fonds propres. Un fonds de concours d'environ 16 000 € est à prévoir pour honorer notre participation aux travaux réalisés à l'Espace Coluche (délibération 9/05/2012).

Pour répondre à un délégué, le Président précise que les gros travaux sont remboursés par fonds de concours à hauteur du ratio mentionné dans le PV de mise à disposition dans la mesure où ce sont des investissements. En revanche pour des montants inférieurs, correspondant à du fonctionnement, ils sont remboursés dans le cadre du PV de mise à disposition et également à hauteur du ratio mentionné dans ce PV.

Fonction 523 – Arc en Ciel

Nous proposerons une aide de 9 500 € pour 2013.

Fonction 524 – Gens du voyage

La construction de l'aire d'accueil a pris du retard mais les travaux avancent à un rythme soutenu et devraient se terminer au plus tard début mai. Nous devons créer une régie de recettes pour la gestion de cette aire.

Fonction 64 – Relais Petite Enfance

En 2012, les deux relais ont nécessité en fonctionnement un autofinancement de 37 571,36 €.

Pour le RPE Nord :

- 90 % des dépenses sont des charges de personnel,
- 10 % des fournitures administratives et pédagogiques.

Pour le RPE Sud :

- 81 % des dépenses sont des charges de personnel,
- 19 % des charges à caractère général.

En investissement, il nous faut prévoir le remboursement de l'aménagement du relais nord à la ville de Genlis sous forme d'un fonds de concours de 109 000 €.

Les travaux de mise aux normes du relais sud à Thorey sont en voie d'achèvement et la dépense ne devrait pas dépasser 100 000 €.

Fonction 812 – Ordures ménagères

- les recettes et les dépenses s'équilibreront,
- le taux de la TEOM sera ajusté en fonction des besoins du SMICTOM.

Fonction 815 – Transports urbains

Le marché a été actualisé en 2012. L'autofinancement ne devrait pas augmenter d'une manière importante.

Fonction 820 – SCOT, ACCF et AMF peu de changement.

Fonction 822 – Voirie

Fonctionnement :

- entretien courant de la voirie communautaire

Investissement :

- fonds de concours pour la mise en sécurité du chemin Guyot, environ 109 000 €, (accord de principe- délibération 15/12/2011)

Fonction 830 – Environnement :

Nous avons programmé la mise en place de panneaux sur la 905 et 968 annonçant l'entrée dans notre espace communautaire mais la réglementation en vigueur ne nous a pas permis de réaliser ce projet.

La dépense reste modique.

Madame Ghislaine POIVRE, Vice-Présidente en charge de la commission voirie se renseigne afin de voir d'autres dispositions nous permettant d'installer ces panneaux.

Fonction 90 – Intervention économique, MDEF, Mission Locale, Boulouze

Fonctionnement :

Nous espérons une vente rapide des terrains de Boulouze.

Investissement :

Nous avons engagé l'étude de faisabilité de la ZAD de Huchey à Genlis.

En cas d'acquisition de terrains en 2013, un budget annexe sera établi et nous lancerons la procédure de DUP.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire prend acte du débat d'orientation budgétaire 2013.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES DETAILLEES DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Investissements finalisés sur 2013 :

➤ Restaurant scolaire	1 350 000,00	}	2 050 000,00
➤ RPE Thorey	100 000,00		
➤ Gens du voyage	600 000,00		

Subvention accordée pour l'aire d'accueil : 170 744,00

Subventions accordées :

- restaurant scolaire	378 450,00
- RPE Sud	<u>264 798,00</u>

Total des subventions accordées 813 992,00

Charge d'intérêt de la dette pour 2013 :

➤ Budget principal	229 700,34
➤ Funérarium	7 118,25

Amortissement de la dette :

➤ Budget principal	320 976,76
➤ Funérarium	9 355,56

Endettement au 1^{er} janvier 2013 :

➤ Budget principal	6 516 909,10
➤ Funérarium	150 340,34

Capacité d'autofinancement :

➤ Budget principal	3 107 669,36
➤ Funérarium	22 484,61

Etat de la dette en 2006 6 376 206,71 (y compris les emprunts du SIVOM)

Capital des emprunts au 1^{er} janvier 2013 6 667 249,44

Capital des emprunts au 31 décembre 2013 6 336 917,12

Emprunts envisagés en 2013 0

Tout au cours de cette année, nous devons anticiper les conséquences du départ de Brazey en Plaine de notre Communauté de Communes de manière à ce que la transition se fasse dans de bonnes conditions.

CONCLUSION :

Dans les différentes fonctions, la section de fonctionnement est maîtrisée. Au cours de l'élaboration du budget, nous étudierons précisément les recettes de manière à ne pas avoir de mauvaises surprises.

L'état des finances doit permettre de ne pas avoir à augmenter les taux d'imposition en 2013.

EMISSION D'UN TITRE A L'ARTICLE 773

Comme chaque année, il y a lieu de prendre une délibération concernant le remboursement des salaires et des charges du 4^{ième} trimestre 2012 des agents partageant leur mission entre la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et le SMICTOM de la Plaine Dijonnaise.

En conséquence, dans le cadre des écritures de régularisation comptable, il convient de procéder à une réduction des mandats sur l'exercice 2012. Des titres à l'article 773 (mandat annulé sur exercice antérieur) doivent être émis par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à émettre les titres correspondant à l'article 773.

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - PROJET DE REGLEMENT INTERIEUR ET CONVENTION D'OCCUPATION

Les travaux de construction de l'aire d'accueil des gens du voyage devraient se terminer courant avril. L'aire ouvrira dans la foulée.

En conséquence, il y a lieu d'approuver :

- **le règlement intérieur de l'aire et la tarification du séjour**
 - caution par emplacement : 75 €
 - frais de séjour : 2.40 € par jour et par emplacement pour une caravane
 - fluides selon consommation relevées sur compteurs individuels : 3,51 € TTC par m³ d'eau et 0,15 € TTC par KW d'électricité
 - forfait de 7,80 € TTC par jour comprenant (emplacement, eau, électricité en cas d'impossibilité de faire relever les compteurs)
 - avance sur droit de place correspondant à 7 jours d'occupation : 16,80 €
 - avance sur consommation électricité et eau : 31 €

- **la convention d'occupation à titre temporaire.**

Ces deux documents ont été réalisés en collaboration avec la société HACIENDA, le prestataire retenu pour la gestion de l'aire d'accueil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur, les tarifs et la convention d'occupation temporaire.

Par ailleurs, il conviendra également de créer avant l'ouverture de l'aire une régie de recettes.

Une subvention pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage sera sollicitée auprès de la CAF de Côte d'or.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Côte d'Or.

CONVENTIONS DE SERVITUDE ERDF/GRDF

➤ **Convention ERDF – ZAE de Boulouze Fauverney**

Le Président expose qu'il a signé en septembre 2011 une convention de servitude au profit de ERDF pour le passage d'une ligne électrique souterraine sur les parcelles ZD92 et ZD112 de la zone de Boulouze à Fauverney.

Cette convention est régularisée par acte authentique, aux frais de ERDF auprès de maitre STRIFFLING, notaire.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer l'acte authentique régularisant la convention avec ERDF sur la zone de Boulouze.

➤ **Convention GRDF – Restaurant scolaire Genlis**

Dans le cadre de la construction du restaurant scolaire à Genlis, l'énergie choisie pour le chauffage étant le gaz, GRDF propose la signature d'une convention de servitude pour le passage de la canalisation gaz naturel sur la parcelle AO242 au lieu dit avenue Général de Gaulle.

Cette convention sera réitérée par acte authentique par Maître Ivan STRIFFLING, aux frais exclusifs de GRDF.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention de servitude et l'acte authentique avec GRDF pour le passage de la canalisation gaz naturel avenue Général de Gaulle à Genlis.

ETUDE DE FAISABILITE TECHNIQUE ET FINANCIERE POUR LA ZONE DE HUCHEY A GENLIS

Madame Ghislaine POIVRE, Vice-Présidente en charge de la commission des marchés expose qu'une consultation pour la réalisation d'une étude de faisabilité technique et financière de l'aménagement de la zone de Huchey à Genlis a été lancée.

La commission des marchés, réunie le 14 février 2013, propose de retenir l'offre de VERDI INGENIERIE.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le choix de la commission des marchés et autorise le Président à signer l'acte d'engagement.

SUBVENTION DETR - ETUDE DE FAISABILITE TECHNIQUE ET FINANCIERE POUR LA ZONE DE HUCHEY A GENLIS

Cette étude est éligible au programme de subvention de la DETR pour l'année 2013 « Ingénierie de développement des projets éligibles », taux de subvention de 20 à 45 %.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le principe de l'opération et autorise le Président à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR.

ZONE DE HUCHEY / CONVENTION AVEC LA SAFER / DUP

Dans le cadre de la création de la zone de Huchey à Genlis, l'étude de faisabilité aboutira à l'élaboration d'un projet d'aménagement validé préalablement par la collectivité et à l'évaluation de l'enveloppe financière de l'opération d'aménagement.

Concernant les acquisitions foncières, il est envisagé de faire appel aux services de la SAFER pour les négociations avec les propriétaires et fermiers.

Une convention de concours technique portant sur la négociation des transactions immobilières est proposée par la SAFER.

La rémunération demandée par la SAFER est la suivante :

- Recueil des promesses de vente : 1000 € HT + 2% du prix de vente HT (+TVA) par promesse de vente recueillie
- Recueil de convention d'indemnisation fermier : 1000 € HT pour chaque engagement recueilli

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide les conditions financières proposées par la SAFER et autorise le Président à signer cette convention.

Par ailleurs, afin d'évincer toutes difficultés liées aux futures acquisitions, une DUP-déclaration d'utilité publique- sera nécessaire.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à lancer une procédure de DUP.

SOUPE A L'OIGNON SUR L'AIRE D'AUTOROUTE DE PONT – A39

Comme chaque année, la manifestation « Soupe à l'oignon » est organisée le samedi 9 mars 2013 sur l'aire d'autoroute de Pont sur l'A39 afin de promouvoir le Val de Saône.

Les Communautés de Communes Auxonne-Val de Saône, de la Plaine Dijonnaise, de Pontailler sur Saône et Rives de Saône assurent le financement de cette opération. Les offices de tourisme de Pontailler et d'Auxonne interviennent dans l'organisation et l'animation sans participation financière.

Les modalités de financement et d'organisation sont précisées dans une convention entre les Communautés de Communes Auxonne-Val de Saône, de la Plaine Dijonnaise, de Pontailler sur Saône, Rives de Saône et la ville d'Auxonne.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer la dite convention.

CREATION D'UN BUDGET ANNEXE « ZAE DE HUCHEY »

Dans le cadre de la création de la future zone de Huchey, il convient de décider la création d'un budget annexe assujéti à la TVA.

Ce budget annexe doit être créé en amont de toutes opérations liées à la création de la zone. Il comptabilisera les études, les acquisitions de terrains, les travaux d'aménagement et les frais financiers liés à l'opération.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide la création d'un budget annexe pour la future ZAE de Huchey à Genlis.

TRANSPORTS PERISCOLAIRES CIRCUIT 1 – AVENANT 1

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise organise des transports pour acheminer les enfants de leur école à l'accueil périscolaire où ils sont accueillis. Cinq circuits sont organisés.

Le nombre important d'enfants transportés sur le circuit 1 Aiserey-Izeure–Bessey les Citeaux nécessite certains jours un trajet supplémentaire.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer l'avenant intégrant ces coûts au marché initial.

ENLEVEMENT DEPOT DE TERRE SUR LES LOTS 3 ET 4

Le compromis de vente pour les lots 3 et 4 a été signé le 11 février 2013. Le dépôt de terre stocké sur ces 2 lots devra être enlevé.

APRR a donné son autorisation pour étendre ce stock sur la zone non aedificandi d'une largeur de 10 mètres située entre la clôture de l'autoroute et les parcelles de la zone de Boulouze.

Plusieurs entreprises ont été consultées, la commission des marchés réunie ce jour, a proposé de retenir l'offre de l'entreprise transports PERRAUD.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.

Le Secrétaire de Séance,
Luc JOLIET

Le Président,
Jean-Louis AUBERTIN